



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors
SAISON 2023/2024

PROCÈS-VERBAL N°59

Réunion du : vendredi 10 mai 2024

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

COUPE DE FRANCE 2024/2025

28117146 SUD ESSONNE / BRY FC du 12/05/2024

Reprise de dossier.

Courriel de SUD ESSONNE.

Demande de report au 19/05/2024 de SUD ESSONNE ETRECHY, avec accord de BRY FC.

Vu le motif invoqué, la Commission émet un avis favorable à cette demande et reporte le match au 19 mai 2024.

CHAMPIONNAT REGIONAL U18

25911037 – ISSY LES MOULINEAUX F.C. 21 / LES MUREAUX O.F.C. 21 du 17/03/2024 - (R3/B)

La Commission prend note de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 07/05/2024 ayant prononcé l'exclusion de l'équipe 1 U18 d'ISSY F.C. du championnat U18 R3 2023/2024 avec effet immédiat. Elle fait application de l'article 23.6 du RSG de la LPIFF.